

La Commission a attaché une grande importance à la documentation réunie par la Commission internationale de coopération intellectuelle au sujet des efforts poursuivis en vue d'établir une procédure propre à faciliter la revision des manuels scolaires. Elle a aussi souligné l'intérêt que présentent l'enseignement à la jeunesse des buts de la Société des Nations et le développement chez elle de l'esprit international.

Elle a exprimé son appréciation du concours apporté par la Commission internationale de coopération intellectuelle à l'œuvre de réorganisation de l'instruction publique en Chine, et l'espoir que cette collaboration se développera davantage et aboutira à des résultats positifs.

Les conditions auxquelles devraient répondre les ententes internationales relatives à la radiodiffusion, ont été examinées, lesquelles, aux yeux de la Commission, présentent une importance spéciale.

Dans le domaine du désarmement moral, la Commission a exprimé sa satisfaction de la coopération que la Commission internationale de coopération intellectuelle a pu apporter à la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, et l'espoir que celle-ci adoptera des mesures tendant au rapprochement des peuples sur le plan intellectuel.

La Commission a insisté de nouveau sur l'importance de l'étude scientifique des relations internationales et a émis le vœu que la Commission internationale de coopération intellectuelle étende son activité dans ce domaine et s'efforce de donner une large publicité aux résultats de Conférences comme celle de Milan, réunie en mai dernier, sur le problème de l'intervention de l'Etat dans la vie économique.

Reconnaissant une fois de plus l'importance du rôle dévolu aux Commissions nationales de coopération intellectuelle, la Commission souligna la nécessité qu'il y a de donner à ces Commissions des moyens accrus pour accomplir les tâches nombreuses qui leur incombent.

La Commission, en outre, a approuvé la résolution de la Commission internationale de coopération intellectuelle concernant la conservation des monuments historiques, selon les recommandations de la Conférence d'Athènes.

Enfin, la Commission a pris connaissance de l'œuvre accomplie par l'Institut international du Cinématographe éducatif et souhaite que son activité soit étendue davantage et qu'un plus grand usage soit fait du cinéma comme moyen de diffusion de renseignements relatifs à l'œuvre de la Société des Nations.

Collaboration de la Presse à l'Organisation de la Paix

La question de la collaboration de la presse à l'organisation de la paix, qui a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée en 1931, a été soumise à la sixième Commission comme suite à une décision du Conseil visant la préparation d'un rapport sur le problème de "la diffusion des fausses nouvelles de nature à troubler le maintien de la paix et de la bonne entente entre les peuples".

Une contribution utile à ce sujet a été fournie par la Conférence de directeurs de Bureaux de presse et de représentants de la presse, qui s'est réunie à Copenhague en janvier de cette année. Le problème a également fait l'objet d'une consultation entre le Secrétaire général et diverses organisations de presse. Il a été convenu généralement que les deux objets principaux vers lesquels il faut tendre sont une plus grande indépendance de la presse et une plus grande liberté d'accès aux nouvelles.

Au cours du débat à la sixième Commission, plusieurs délégués ont fait observer que c'est aux Gouvernements qu'il appartient d'examiner certains des moyens mécaniques suggérés pour résoudre les difficultés du genre de celles qu'éprouvent les pays plus éloignés pour obtenir les nouvelles de l'étranger. Ce problème a été signalé particulièrement par le délégué de la Roumanie et il est en